



Commune mixte de
Haute-Sorne

Groupe socialiste - verts
Question écrite – CG du 18.9.2018

N° 40

Subventions cantonales versées pour la construction de pavillons en bois à l'école secondaire de Haute Sorne (ESHS)

Le conseil général s'est prononcé en date du 6.10.2014 sur un crédit de Fr. 1'450'000.- pour la construction de classes en remplacement de 6 containers à l'école secondaire sise à Bassecourt. Ce point a été accepté autant par le conseil général que par la population (votation populaire).

Le message du conseil communal mentionnait dans le coût du projet d'éventuelles subventions de Patenschaft et de la République et Canton du Jura.

Or, le syndicat de l'école secondaire, sous l'impulsion de la conseillère communale de Haute-Sorne en charge du dicastère, a pris la décision de renoncer à la subvention (raison évoquée : débloquer la demande de permis).

Le comité a écrit dans ce sens au service cantonal compétent avant que l'assemblée des délégués dudit Syndicat ne se prononce... Il semble que, à ce stade, le CC communal n'avait pas été consulté avant qu'une telle démarche ne soit entamée.

Cet élément d'importance a également été occulté par Mme Eggenschwiler lors d'une communication concernant l'aménagement des pavillons à l'occasion du conseil général du 24.3.2015 !

Le soussigné a demandé des éclaircissements au Département de la formation et il s'est avéré que la demande de subventions pour la construction des pavillons en bois ne fermait en aucun cas la porte à une subvention ultérieure (projet éventuel d'agrandissement complet) et qu'une demande de mise en chantier anticipée permettait le déroulement des travaux dans les délais impartis ainsi que celui du processus pour la subvention cantonale.

Le conseil communal de Haute-Sorne a ainsi demandé au Syndicat d'annuler le renoncement à la subvention. Le processus a pu se poursuivre auprès des instances cantonales.

Nous avons appris par la presse en juillet 2018 l'octroi d'une subvention de Fr. 415'000.-. Il s'agit quand même d'un montant non négligeable ! Nous pensons que les finances communales ne nous permettent pas de passer à côté des contributions cantonales prévues pour de tels investissements.

Nos questions sont les suivantes :

- 1) Le conseil communal avait-il accepté de renoncer à la demande de subventions ? Le cas échéant, quelles en étaient les raisons ?
- 2) Ce processus pour le moins laborieux a-t-il engendré une réduction de la subvention cantonale ?
- 3) Le message en votation populaire du 6.10.2014 promettait une réduction de l'investissement par les subventions cantonales et par une éventuelle participation de Patenschaft. Celle du Canton est connue. Qu'en est-il de la démarche faite auprès de Patenschaft?
- 4) Le service cantonal indiquait dans son courrier que les sollicitations ont émané par différents interlocuteurs au sein de la commune et que cette manière de faire n'est pas pertinente. Est-ce que le conseil communal a, dès lors, envisagé d'attribuer ces démarches de demandes de subventions à un service communal ou à un interlocuteur précis pour affiner la pratique et améliorer les compétences dans ce domaine spécifique ?

NB : pour étayer ces propos, un dossier complet comprenant l'échange de courrier avec le Département de la Formation est à disposition en cas de besoin.

Groupe PS
Ballaman Patrick

